

DÉLIBÉRATION n° **2026-013** de la séance du **06/03/2026**

OBJET : Autorisation d'ester en justice - Elections du Conseil d'administration 2026 et contentieux en matière de concours de mars à juin 2026

L'an deux mille vingt-six le vendredi 6 mars à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni au SDIS 44 à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 25

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Nicolas CRIAUD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Emmanuel TERRIEN, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Carole FEUNTEUN-GRELAUD, Gaëlle ROUGERON.

Mme Nadège PLACÉ (suppléante de M. Pascal PRAS) sans voix délibérative.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
Mme Anne-Marie CORDIER a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
M. Frédéric MILLET a donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
M. Emmanuel RIVERY a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,
Mme Aïcha BASSAL a donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
M. Jean-Louis MOGAN a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,
M. Claude CAUDAL a donné pouvoir à M. Yvon LERAT,
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Philippe BABONNEAU, Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Christophe JOUIN, Lydie MAHE, Barbara NOURRY.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire,
M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Yvon LERAT a été désigné secrétaire de séance.

Autorisation d'ester en justice - Elections du Conseil d'administration 2026 et contentieux en matière de concours de mars à juin 2026

EXPOSÉ

Dans le délai de quatre mois après les élections municipales de mars 2026, des opérations électorales par vote électronique se dérouleront du 15 au 24 juin 2026 en vue de désigner la nouvelle représentation au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique.

Dans ce cadre, il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'autoriser le Président à représenter le centre de gestion en justice pour tout litige relatif à ces élections et à faire appel à un conseil juridique si nécessaire.

De même, il est proposé d'autoriser le Président à représenter le centre de gestion en justice pour tout litige relatif à l'organisation des concours qui surviendrait entre le mois de mars et le 30 juin 2026 et à faire appel à un conseil juridique si nécessaire.

Le Président rendra compte au conseil d'administration des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

DÉLIBÉRÉ

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment ses articles 27 et 28 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 25 voix pour :

- **Autorise** le Président à ester en justice à l'occasion de toute action engagée à l'encontre du centre de gestion de Loire-Atlantique dans le cadre des élections de son conseil d'administration ;
- **Autorise** le Président à ester en justice à l'occasion de toute action engagée à l'encontre du centre de gestion de Loire-Atlantique dans le cadre des concours qu'il organise, pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2026 ;
- **Autorise** le Président à recourir aux services d'un conseil, pour la représentation en justice du Centre de gestion et à régler les honoraires correspondants.

Pour extrait conforme
Le Président,



Philip SQUELARD